

Lutte contre le tabac : la Belgique est frileuse

Rien n'est fait en Belgique pour décourager le tabagisme. C'est le constat posé par la Coalition contre le tabac. Une histoire de gros sous ? Faut voir.

• Magalie BEGON

Dimanche, c'est la Journée mondiale sans tabac. Mais plutôt que d'avoir le sourire, la Coalition nationale contre le tabac est remontée. En ligne de mire, le gouvernement fédéral qui, à ses dires, ne fait rien pour décourager le tabagisme. Exemples. Le débat sur l'adoption du paquet neutre ? Il n'a pas eu lieu, tempête-t-elle. Les taxes sur les cigarettes et le tabac à rouler ? Pas ou à peine augmentées (*), crise-t-elle. Bref, la Coalition juge plus que médiocre le bilan du gouvernement huit mois après sa prise de fonction.

On s'interroge évidemment : les autorités belges ont-elles vraiment été inactives durant ces derniers mois ? Du côté de la ministre de la Santé, on se défend à peine, le porte-parole se contentant de préciser que « le paquet neutre a été refusé car il n'y a pas encore de preuves suffisantes quant à son utilité ».

Dans la foulée, l'attaché de presse assure que plusieurs initiatives – comme le fameux paquet neutre (à savoir sans logos ou couleurs attrayantes) – sont à l'étude. Ainsi, « le SPF Santé publique va analyser ce qui se passe en Australie, seul pays

« Qui dit taxes, dit rentrées financières. Mais elles ont aussi pour but de faire changer les comportements. »

où il existe déjà de tels emballages. Lorsque nous aurons le résultat de cette analyse, nous pourrions aller en débattre au Parlement. »

Trois milliards d'euros pour l'état

Mais au fond, qu'est-ce qui coince ? Pourquoi la Belgique n'est-elle pas plus proactive ? Là, c'est motus et bouche cousue au cabinet De Block. « Quand on demande des comptes aux autorités, elles se retranchent derrière le travail de transposition à effectuer pour la dernière directive européenne, commente Luk Joossens, spécialiste tabac de la Fondation contre le cancer. Et nous répondent qu'il faut rendre plus visibles les possibilités de remboursement des consultations chez les tabacologues. Or cette matière n'est plus réglée par le fédéral... »

On le sait, derrière cette problé-

matique, se cachent notamment des enjeux économiques. Au total, en 2014, la vente de tabac a rapporté à l'État près de 3 milliards d'euros selon la fédération des fabricants de cigarettes (Cimabel). « Oui, ces taxes sont synonymes de rentrées financières, concède-t-on au SPFFinances. Mais elles ont aussi pour but de changer les comportements. Bref, n'allez surtout pas croire qu'on prie pour que les Belges continuent à fumer. Le tabagisme a un coût énorme pour la santé publique. »

Chiffrer ce phénomène est toutefois un exercice périlleux. D'après certains experts, le tabac serait responsable pour près de 10 % des dépenses de santé. Soit environ deux milliards d'euros par année. Mais entre les impôts non perçus à cause des décès prématurés de fumeurs, le gain lié aux pensions et retraites non versées ainsi que les coûts indirects (baisse de productivité dans les entreprises...), difficile d'affirmer que l'État sort à coup sûr gagnant de l'opération.

Aucun doute par contre à avoir au niveau de la collectivité. Elle trinque. Un cabinet d'expertises français a estimé qu'il faudrait faire payer 13,07 euros le paquet de cigarettes pour que l'incidence du tabagisme sur la société soit nulle, économiquement parlant s'entend. On en est loin. ■

► (*) La dernière hausse des accises est malgré tout récente puisqu'elle remonte au 1^{er} janvier 2015.

« Encore une à deux places en moins »

Dans la dernière édition du Tobacco Control Scale, classement qui permet de savoir quels pays européens mènent des politiques anti-tabac efficaces, la Belgique se classait 13^e sur 34. Mais ça, c'était en 2014. Depuis lors, de l'eau a coulé sous les ponts et pendant que notre pays stagne, les autres États, eux, prennent le taureau par les cornes.

Exemple avec la médaille d'or, le Royaume-Uni. « Depuis notre étude, les autorités britanniques ont adopté différentes mesures, souli-

gne Luk Joossens, spécialiste tabac de la Fondation contre le cancer. Je songe à l'interdiction de fumer dans un véhicule en présence d'un mineur de moins de 18 ans (avec des amendes à la clé dès le 1^{er} octobre – NDLR), l'introduction du paquet neutre (entrée en vigueur en mai 2016 – NDLR) mais aussi l'interdiction de montrer des paquets de cigarettes dans les petits magasins (entrée en vigueur en mai 2016 mais l'interdiction était déjà d'application dans les

supermarchés – NDLR). »

Les autres États du Top 10 ne sont pas en reste. Comme l'Irlande ou encore la France. Pas plus tard qu'hier, la ministre de la Santé française a annoncé que fumer dans les aires de jeux publiques devrait être interdit dès cet été. Une mesure qui fait suite à l'adoption récente par l'Assemblée nationale du paquet neutre et de l'interdiction de fumer dans un véhicule en présence de mineurs.

Bref, si on actualisait le Tobacco Control Scale aujourd'hui,

aucun changement fondamental ne devrait avoir lieu dans le haut du classement. Avec, dans l'ordre, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Islande, la Norvège et en 5^e position ex aequo, la Turquie et la France.

Par contre, c'est la Belgique qui perdrait quelques plumes. « On régresserait encore d'une à deux places, estime Luk Joossens. Pire, en 2017, on ne devrait plus être qu'à la... 18^e place car à ce moment-là, tous les pays européens auront des photos chocs sur les emballages. Et

dire qu'avec le Royaume-Uni, nous avons été les premiers à introduire pareil dispositif... »

La situation est d'autant plus difficile à digérer pour la Coalition contre le Tabac que notre pays faisait figure de bon élève il y a quel-

ques années. « En 2005-2006, nous occupions le peloton de tête, rappelle Pierre Bizet, porte-parole de la Coalition. Et maintenant, que se passe-t-il ? On ne fait rien et on descend dans le classement. En 2011, nous étions dixièmes. » ■ M.B.

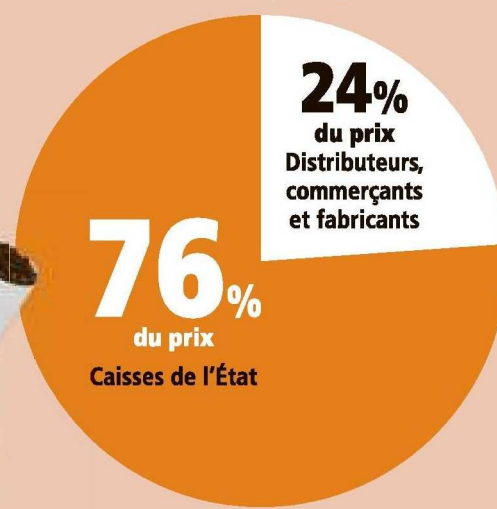
La vente de tabac rapporte gros à l'État

Recettes



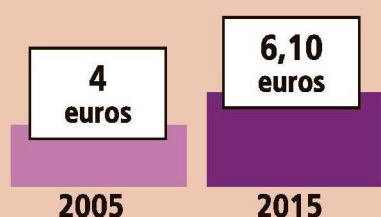
Entre 2005 et 2014, l'État a perçu 600 millions supplémentaires grâce aux accises sur le tabac.

Prix du paquet

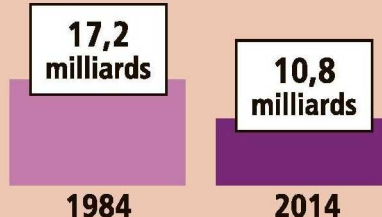


Sur un paquet vendu 5 €, la part de l'État grimpe à 3,86 €. Le reste tombe dans l'escarcelle des distributeurs, commerçants et fabricants.

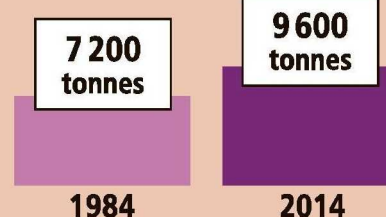
Prix Marlboro 20 cigarettes



Cigarettes vendues



Tabac à rouler



Entre 2005 et 2015, le prix des cigarettes manufacturées n'a fait qu'augmenter, poussant les fumeurs à en consommer moins. En parallèle toutefois, on constate que le tabac à rouler séduit davantage de monde. Et que de plus en plus d'argent entre dans les caisses de l'État: plus de 2,2 milliards d'euros en 2014 rien qu'avec les accises

VITE DIT

25 % de fumeurs

La Belgique compte 25 % de fumeurs selon le dernier Eurobaromètre publié hier. On se situe juste en dessous de la moyenne européenne (26 % de

fumeurs). À noter qu'un Belge sur cinq (19 %) est un ancien fumeur et 56 % de la population n'a jamais fumé.

Des milliers de décès Entre 14 000 et 15 000 personnes meurent chez nous, chaque année, des suites du

tabagisme. En 2011, 6 710 personnes sont décédées d'un cancer du poumon en Belgique.

Tester sa dépendance Dix-neuf hôpitaux belges ouvrent leurs portes aux fumeurs à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac. Des tests leur permettront de mesurer

leur dépendance et l'impact du tabagisme sur leur santé. La liste complète des hôpitaux participants est disponible sur le site de l'événement, ainsi que les dates choisies par les établissements, le 31 mai étant un dimanche.

► www.journeesanstabac.be

Ne pas se contenter de la directive

Pour le 20 mai 2016 au plus tard, la directive européenne doit avoir été transposée en droit belge. Et si on en profitait pour aller plus loin ?

En Belgique et plus largement dans toute l'Union européenne, on s'attelle à la transposition de la directive européenne 2014/40/UE dans les législations nationales. Transposition qui doit être effectuée pour le 20 mai 2016 au plus tard.

Mais aux dires de la Coalition nationale contre le tabac, il ne faut pas croire que cette direc-

tive va obliger notre pays à effectuer des progrès substantiels en la matière. *« Car qui dit directive, dit exigences minimales communes à tous les États membres »,* analyse Pierre Bizel, porte-parole. *« Elle aura donc un impact bien plus important dans les pays de l'Est, qui ne font pas grand cas de la problématique, que chez nous. »*

Ce texte comprend tout de même deux points essentiels. D'abord les avertissements sanitaires (texte et photo) devront au moins couvrir 65 % de la face avant et arrière des paquets de cigarettes et de tabac à rouler. *« Cela signifie qu'en Belgique, ils couvriront bientôt une plus grande surface »,* se réjouit Pierre Bizel.

Ensuite, et ce n'est pas une bonne chose selon plusieurs ex-

perts, les cigarettes électroniques contenant de la nicotine ne pourront plus être considérées comme un médicament mais bien comme un simple produit du tabac. *« Il y a donc du pour et du contre dans la directive »,* résume Luk Joossens, expert en prévention tabac.

Les cinq mesures prônées par la Coalition

Qu'importe, pour la Coalition, il faut y voir une occasion rêvée pour rattraper le retard enregistré ces dernières années. Et Pierre Bizel d'inviter le gouvernement à prendre cinq mesures en particulier. La première, la plus facile à mettre en œuvre selon lui, est l'interdiction totale de la publicité pour le tabac dans et sur la devanture des points de vente.

Viennent ensuite l'interdiction de présentation des produits du tabac de manière visible dans les points de vente, l'introduction du paquet neutre, l'augmentation significative du prix du tabac à rouler d'au moins 1€ et du prix des cigarettes manufacturées d'au moins 0,50€ en 2015 et enfin, l'interdiction de fumer en voiture pendant le transport d'enfants.

« Ce dernier point, c'est une demande formulée par principe. On sait très bien qu'on aura du mal à contrôler ce genre de chose, reconnaît le porte-parole. Mais, en même temps, c'est une question de bon sens. Les enfants n'ont rien demandé. Il faut les protéger de la nocivité du tabac ! » ■ **M.B.**